

FACTURATION DES CLIENTS PARTICULIERS

CONSOMMATION : RELEVÉ D'INDEX ET INFORMATION DU CLIENT SI NECESSAIRE

➤ RELEVÉ D'INDEX

Chaque fin de mois, l'ONEE-Branche Eau procède au relevé réel d'index des compteurs de ses clients. Après analyse, les cas de consommation trop élevées sont signalés au client moyennant une lettre d'information.

L'information du client lui permettrait notamment de contrôler sa consommation et d'entamer les vérifications nécessaires sur son réseau interne pour détection d'éventuelles fuites pour y remédier dans les meilleurs délais.

➤ DISTRIBUTION DES FACTURES

Suite à l'édition et au contrôle de la facturation, l'ONEE-Branche Eau procède à la distribution des factures ou des avis de consommation aux clients. Le délai de paiement par le client est indiqué sur la facture/avis, il confère au client une période suffisante pour régler sa facture le plus tôt possible.

Si le client ne reçoit pas la facture/avis et constate un retard important par rapport aux dates habituelles de réception, il peut prendre contact avec le centre ONEE-Branche Eau et s'informer sur les causes en vue notamment d'éviter toute coupure éventuelle d'Eau Potable pour motif de non-paiement de la consommation dans les délais.